



1,5°C

**NOUS SOMMES
LES TERRITOIRES
QUI SE DÉFENDENT**

KIT DE MOBILISATION CITOYENNE

**TOTAL : NOUS SOMMES LES TERRITOIRES QUI SE
DÉFENDENT**

NOTRE AFFAIRE À TOUS

1/ LES TERRITOIRES METTENT EN DEMEURE TOTAL

- > CALENDRIER D'ACTION
- > LES RAISONS DE NOTRE ACTION

2/ MOBILISEZ VOUS !

3/ OUTILS POUR ORGANISER VOS ACTIONS

- > ÉCRIVEZ À VOS ÉLU.E.S
- > PROPOSITION D'ADOPTION DE VŒU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
- > OUTILS DE COMMUNICATION

Contactez nous ! N'hésitez pas à contacter *Notre Affaire à Tous* pour vous accompagner dans cette démarche et répondre à toutes vos questions :

vigilance@notreaffaireatous.org





LES TERRITOIRES METTENT EN DEMEURE TOTAL

1 LES RAISONS DE NOTRE ACTION

8 octobre 2018: le GIEC sonne l'alarme

En décembre 2015, la communauté internationale adoptait l'Accord de Paris qui prévoit de **limiter le réchauffement à 1,5°C et de rester "nettement en dessous de 2°C"**. Le 8 octobre 2018, le GIEC approuvait le rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C. Si les conséquences d'un tel réchauffement sont immenses, celles d'un réchauffement à 2°C le sont bien davantage.

Le GIEC affirme également que contenir le réchauffement à 1,5°C est encore possible, mais que les émissions de CO2 devront chuter drastiquement d'ici 2030 (-45%) pour que le monde atteigne une "neutralité carbone" en 2050. Le secteur de l'énergie devra opérer une transition sans précédent, le charbon, le gaz et le pétrole étant responsables des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre.

Il est donc plus qu'urgent de réduire nos émissions, afin de diminuer le risque de connaître une escalade des coûts, des actifs perdus, mais également une perte de flexibilité dans les options d'adaptation et d'action à moyen et long terme.

Les entreprises du secteur de l'énergie doivent réorienter radicalement leurs politiques d'investissements

"Pour être fidèle à l'Accord de Paris - ce serment universel fait à nos enfants que nous ne pouvons spoler, et dont nous sommes les gardiens - nous devons atteindre aussi vite que possible, autour du milieu de ce siècle, la neutralité carbone". Nicolas Hulot, discours devant l'Assemblée nationale le 3 octobre 2017

Ce constat, confirmé par le dernier rapport du GIEC adopté le 8 octobre 2018, suppose **d'arrêter extrêmement rapidement l'exploration et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**. Il impose donc aux entreprises du secteur pétrolier de réorienter radicalement leurs politiques d'investissements en se désengageant progressivement des énergies fossiles (charbon, gaz et pétrole). Surtout, il leur impose de tenir compte des risques climatiques auxquels elles exposent l'humanité et le vivant dans leurs plans de vigilance.

Nous demandons aujourd'hui à Total, qui figure parmi les 20 plus grands contributeurs de gaz à effet de serre au monde selon le [rapport carbon majors](#), de faire preuve de vigilance pour contribuer à l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C depuis l'époque préindustrielle et de rester "nettement en dessous" des 2°C, comme le prévoit l'article 2 de l'Accord de Paris.





Pourquoi Total ?

Le Groupe Total est chaque année à l'origine de plus de 0,9% des émissions mondiales, soit l'équivalent des deux tiers des émissions de la France. Selon le [rapport carbon majors](#), Total fait ainsi partie des 20 entreprises contribuant le plus au réchauffement climatique dans le monde.

Total S.A. publiait en mars 2019 un nouveau plan de vigilance. Cependant, si celui-ci mentionne le changement climatique, les mesures annoncées sont clairement insuffisantes et bien en deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris.

Selon le [rapport "Total : la stratégie du chaos climatique"](#) publié le 29 mai dernier par Notre Affaire à Tous, 350.org et les Amis de la Terre, les leviers d'atténuation d'impact climatique de Total ne sont qu'une façade et nous conduisent irrémédiablement vers une aggravation de la crise actuelle. En effet, la stratégie climat de Total est criblée de fausses solutions : d'une part les objectifs de croissance dans le gaz et les agrocarburants continuent à provoquer de lourds impacts climatiques et environnementaux et d'autre part, le développement de technologies de capture et stockage du CO₂, dont le déploiement est risqué et soumis à de multiples contraintes, repose sur de la spéculation. Ce rapport dénonce aussi le double discours de la multinationale pétrolière, qui affiche dans ses documents ayant trait au climat une "ambition cohérente avec l'objectif 2°C" et dans ses annexes aux comptes consolidés un scénario impliquant entre 2,7 °C et 3,3 °C de réchauffement afin de pouvoir justifier une perpétuation des investissements dans le pétrole et le gaz. Cette contradiction n'est pas acceptable et révèle que le modèle économique de Total est absolument incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Aucune volonté de faire évoluer ce plan n'est ressortie de la réunion du 18 juin qui a rassemblé les représentant-es des collectivités et des associations avec la direction du groupe.

Puisque Total persiste à vouloir construire un plan de vigilance reposant sur des mesures climatiques spéculatives et illusionnistes, l'entreprise est mise en demeure par quatorze collectivités et quatre associations afin de l'enjoindre de respecter, au titre de son devoir de vigilance, l'objectif de limiter le réchauffement à + 1,5°C et de prendre des actions adaptées en ce sens. Cette mise en demeure ne restera pas lettre morte et les parties prenantes, rejointes par l'ensemble des collectivités qui souhaiteront s'adjoindre à cette démarche, se tiennent prêtes à assigner Total en justice pour lui rappeler que nul n'est censé ignorer la loi, principe trop prompt à être oublié dès qu'il s'agit de justice climatique.



2/ CALENDRIER D'ACTION

- Octobre 2018 : interpellation publique par 13 Collectivités territoriales, accompagnées par un collectif d'associations dont Notre Affaire à tous.
- **Octobre 2018 - Septembre 2019 : mobilisation citoyenne : interpellation des élu-es locaux, formation de groupes locaux...**
- 20 mars 2019 : Publication par Total de son nouveau plan de vigilance qui ne répond pas aux enjeux climatiques
- 19 juin 2019 : Mise en demeure de Total par les 14 Collectivités territoriales et les ONG dont Notre Affaire à tous
- 19 septembre 2019 : fin de la période de 3 mois suivant la mise en demeure, à partir de laquelle une action en justice peut être entamée. **Toute collectivité territoriale souhaitant rejoindre l'action devra le faire avant le dépôt de l'assignation.**

MOBILISEZ VOUS !

En tant que citoyen-ne, vous aussi, vous pouvez agir !

Accompagnez vos élu.e.s dans cette mesure de justice climatique, en les incitant à rejoindre le mouvement des collectivités qui se défendent !

Après une première interpellation publique en octobre dernier, 14 collectivités, accompagnées de plusieurs associations mettent en demeure Total de respecter nos droits et d'assumer ses responsabilités dans le dérèglement climatique.

Les maires ont lancé un appel aux autres maires pour les rejoindre dans ce combat pour la justice climatique ! Retrouvez [leur appel ici](#)

Plus nous serons nombreux-ses, plus nous aurons de poids face à Total. Ainsi Total n'aura d'autres choix que de prendre en compte l'impératif climatique dans sa stratégie. Une large mobilisation citoyenne est indispensable, tout comme la mobilisation des élu-es !

Tous les territoires sont concernés par le changement climatique : territoires urbains ou ruraux, territoires de montagne ou du littoral, territoires métropolitains ou d'Outre-mer... Les efforts d'adaptation; aux sécheresses, aux inondations, en passant par les soins aux personnes impactées, la lutte contre la précarité énergétique; sont partagés par l'ensemble des territoires de manière différente mais commune. Une augmentation des températures mondiales de plus de 1,5°C affectera tout le territoire.

Et aujourd'hui, de nombreuses collectivités territoriales s'engagent et investissent dans des programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ce sont elles, et leurs





citoyen.ne.s, qui portent alors une part importante des coûts d'adaptation au changement climatique, pendant que les entreprises de l'énergie fossile continuent à dégrader l'environnement en toute impunité.

OUTILS POUR ORGANISER VOS ACTIONS

ÉCRIREZ À VOS ÉLU.E.S

Madame XX / Monsieur XX,

Habitant.e de XX, je vous contacte aujourd'hui pour vous faire part d'une initiative majeure pour la protection du climat, de l'environnement, mais aussi des citoyen-nes et de nos territoires.

Après une première interpellation publique en octobre dernier, treize collectivités (dont les villes de Grenoble, de Bayonne, de Nanterre, de La Possession...) mettent en demeure [l'entreprise française TOTAL](#) d'adopter une stratégie d'entreprise conforme aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris limitant le réchauffement climatique à 1,5°C -ce qu'elle n'a toujours pas fait, malgré la loi qui la contraint.

Les conséquences d'un tel réchauffement seraient, vous le savez, désastreuses ; et toucheraient tous les pays et tous les territoires, dont le nôtre. Il est aujourd'hui du rôle des pouvoirs publics de saisir l'importance de l'enjeu climatique et de prendre les mesures radicales nécessaires pour faire face à cet enjeu, tout particulièrement alors que les coûts de l'adaptation nous échoient, en tant que contribuables et collectivités. C'est pourquoi je/nous me/nous tourne/ons aujourd'hui vers vous, pour vous demander d'agir à votre tour sans attendre pour demander aux multinationales de respecter et d'honorer leurs responsabilités en matière climatique.

Vous trouverez ci-joint une proposition de vœu, détaillant plus précisément les exigences que nous voulons porter, et que vous pourrez soumettre au reste des élu.e.s de la ville.

Le changement climatique est un enjeu tant au niveau global que local et les réponses doivent venir de toutes les échelles. C'est pour cette raison que je/nous tenais/nions à exprimer dans cette lettre notre volonté citoyenne de joindre notre territoire,, aux collectivités qui s'engagent déjà face à Total, entreprise la plus grosse émettrice de gaz à effet de serre en France, et l'une des plus grandes émettrices du monde, pour exiger de celle-ci qu'elle prenne ses responsabilités face aux impacts que nous ressentons déjà sur nos territoires..

N'hésitez pas à vous tourner directement vers l'association [Notre Affaire à Tous](#), qui accompagne toutes les collectivités prêtes à s'engager dans cette démarche, et pourra répondre à toutes vos questions. → vigilance@notreaffaireatous.org

Dans l'attente de votre réponse, XXX





2 PROPOSITION D'ADOPTION DE VŒU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PROJET DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R.2123-1 4° et R.2123-8,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du XXX par laquelle le Conseil municipal a délégué ses pouvoirs au Maire dans les domaines énumérés à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la Convention d'honoraires signée entre la Commune et le cabinet Seattle Avocats.

Après en avoir délibéré, et voté,

DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE

CONSIDÉRANT QUE la commune de XXX subit déjà les effets du changement climatique en ce que XXX. Que les effets à plus long terme de cette évolution sont encore inconnus, mais présentent des risques importants pour la commune de XXX et ses habitants;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur du changement climatique et de ses conséquences dans un futur très proche dépend de la façon dont l'humanité va réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les prochaines années. Que l'action en faveur de la réduction des émissions est donc une nécessité vitale, pour la commune de XXX comme pour l'humanité toute entière;

CONSIDÉRANT QUE la commune de XXX mène des actions concrètes en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Que cependant l'Accord de Paris, quasiment universellement ratifié, reconnaît l'importance "des divers acteurs", y compris les entreprises, "dans la lutte contre les changements climatiques". Qu'en effet, l'effort mondial de lutte contre le réchauffement, doit être partagé par l'ensemble des acteurs, et pas seulement par les autorités publiques, si l'on veut réellement tendre vers une société décarbonée;

CONSIDÉRANT QUE la France s'est engagée dans le cadre de son plan climat à sortir des énergies fossiles et que l'exposé des motifs de la loi du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures mentionne que « 80 % des réserves fossiles déjà connues doivent rester dans le sol afin de permettre de respecter la trajectoire de hausse de la température visée par l'Accord de Paris. Dans ce contexte, le fait d'accorder de nouveaux permis d'exploration est incompatible avec l'Accord de Paris. »

CONSIDÉRANT QUE TOTAL est l'une des 20 entreprises contribuant le plus au changement



climatique dans le monde et l'entreprise française ayant le plus fort impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions indirectes résultant de l'utilisation de ses produits. Qu'il appartient donc à la société TOTAL SA de faire preuve de vigilance, c'est-à-dire de tenir compte du risque climat découlant de ses activités et d'adopter des actions adaptées d'atténuation du risque et de prévention des atteintes graves résultant du réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE le second plan de vigilance de TOTAL SA publié le 22 mars 2019 n'apparaît pas conforme aux exigences de la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre en ce qu'il n'identifie pas correctement le risque climatique comme résultant de ses activités et ne prévoit pas « d'actions adaptées d'atténuation » du risque ;

CONSIDÉRANT QUE par courrier en date du 18 juin 2019, TOTAL a été mise en demeure de respecter ses obligations légale.

CONSIDÉRANT QUE, les associations Notre Affaire à Tous, *Ecomaires*, *Sherpa* et *ZEA* envisagent d'engager aux côtés de collectivités exposées au changement climatique une action en justice contre TOTAL SA si elle ne se met pas en conformité dans un délai de trois mois suivant la réception de la lettre de mise en demeure.

AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de LA COMMUNE DE **XXX** en engageant une action en justice contre la société TOTAL SA devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Versailles afin de l'enjoindre à respecter ses obligations légales et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans des proportions compatibles avec le respect des objectifs de l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015.

DÉSIGNE Maître Sébastien MABILLE et Maître François DE CAMBIAIRE Avocats associés de la SELARL SEATTLE AVOCATS dont le cabinet est situé 1 rue Ambroise Thomas à Paris (75009), aux fins d'assurer la défense des intérêts de LA COMMUNE DE **XXX** dans cette action devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Versailles.



3/ OUTILS DE COMMUNICATION

#TerritoiresQuiSeDéfendent #MairesPourLeClimat

Exemple de post facebook :

“ Le changement climatique, nous sommes toutes et tous impacté-es, mais personne n’est responsable. Il est temps que cela change ! Grenoble, Bayonne, Nanterre... : les collectivités se mobilisent pour réclamer la fin de l’impunité et de l’inaction ! Alors [Nom de votre collectivité], on se lance ensemble ?”

Exemple de tweet :

“ Le #Climat ne semble pas être l’affaire de @Total : les collectivités se mobilisent ! Il est temps d’appliquer le principe #PollueurPayeur ! #TerritoiresQuiSeDéfendent !”

“Face à l’impunité des multinationales fossiles, nous sommes les territoires qui se défendent ! #TerritoiresQuiSeDéfendent”

“Total est l’entreprise la plus émettrice de GES en France. Réclamons une réelle vigilance des multinationales ! #TerritoiresQuiSeDéfendent”

Visuels :

Le logo de l’action :



[Lien de téléchargement](#)





Les visuels Facebook :



[Voir et télécharger l'ensemble des visuels Facebook](#)

[Voir et télécharger l'ensemble des visuels Instagram](#)

[Voir et télécharger l'ensemble des visuels Twitter](#)





Les visuels pour story instagram :



[Voir et télécharger l'ensemble des visuels pour story Instagram](#)

→ CONTACT: vigilance@notreaffaireatous.org

